

Le Jubilé de la Miséricorde dans le diocèse Des dates à retenir

Dimanche 13 décembre

Ouverture de la Porte sainte à La Major à 16h

Dimanche 20 décembre

Ouverture des Portes saintes dans les autres lieux jubilaires

Du 18 au 25 janvier 2016

Semaine de l'Unité

Célébration œcuménique de la miséricorde

Du 2 au 7 février

Octave de la Chandeleur à Saint-Victor

Mercredi des Cendres 10 février

Messe des artistes au Sacré-Cœur à 12h15

Dimanches 14, 21 et 28 février, 6 et 13 mars

Prédications de Carême à Notre-Dame de la Garde à 15h30

Vendredi 4 et samedi 5 mars

« 24 heures pour Dieu » : temps fort dans les paroisses, les secteurs et les lieux jubilaires

Dimanche des Rameaux 20 mars

Jubilé des jeunes

Dimanche 3 avril

Dimanche de la Miséricorde

Dimanche 22 mai

Anniversaire de l'abolition de l'esclavage et Forum des œuvres de miséricorde

Vendredi 3 juin

Jubilé des prêtres au Sacré-Cœur

Dimanche 13 novembre

Célébration de clôture du Jubilé à la cathédrale



 **Diocèse de Marseille**

Jubilé de la Miséricorde



Mardi 8 décembre

Ouverture de l'Année sainte à Rome par le pape François

Dimanche 13 décembre à 16h

Ouverture de la Porte sainte à La Major

Dimanche 20 décembre

Ouverture des Portes saintes à :

- Saint-Victor
- Notre-Dame de la Garde
- Le Sacré-Cœur
- Saint-Jean de Garguier

Le Jubilé de la Miséricorde

Qu'est-ce qu'un Jubilé ?

C'est une tradition qui nous vient de la foi juive : « *Tu compteras sept semaines d'années, sept fois sept ans, c'est-à-dire quarante-neuf ans. (...) Vous déclarerez sainte cette cinquantième année et proclamerez l'affranchissement de tous les habitants du pays. Ce sera pour vous un jubilé : chacun de vous rentrera dans son patrimoine...* » (Lv. 25, 8.10).



En 1300, le pape Boniface VIII proclama la première année sainte, pour célébrer l'anniversaire de l'Incarnation du Seigneur : il invita tous les chrétiens à se rendre en pèlerinage à Rome pour prier sur la tombe des Apôtres Pierre et Paul et recevoir le pardon. Depuis, tous les 25 ans, l'Église célèbre une « année sainte », un « jubilé » pour le Seigneur. Mais le Pape peut aussi décider d'autres « années saintes » en dehors du rythme de ces 25 ans. C'est le cas cette année avec le Jubilé de la Miséricorde.

Pourquoi un Jubilé de la Miséricorde ?

Le 11 avril 2015, par la bulle *Misericordiae vultus* (le visage de la Miséricorde), le pape François a offert à l'Église entière l'occasion de vivre une « année sainte » ou jubilé, exceptionnellement consacrée au mystère de la miséricorde divine : elle s'ouvrira le 8 décembre prochain et finira le 20 novembre 2016, fête du Christ-Roi.



« *Nous avons toujours besoin de contempler le mystère de la miséricorde. Elle est source de joie, de sérénité et de paix. Elle est la condition de notre salut. Miséricorde est le mot qui révèle le mystère de la Sainte Trinité. La miséricorde, c'est l'acte ultime et suprême par lequel Dieu vient à notre rencontre. La miséricorde, c'est la loi fondamentale qui habite le cœur de chacun lorsqu'il jette un regard sincère sur le frère qu'il rencontre sur le chemin de la vie. La miséricorde, c'est le chemin qui unit Dieu et l'homme, pour qu'il ouvre son cœur à l'espérance d'être aimé pour toujours malgré les limites de notre péché.* » (Pape François)

Comment vivre le Jubilé de la Miséricorde dans le diocèse de Marseille ?

D'abord, en entrant dans une démarche de *pèlerinage*, dans le but de franchir la « Porte sainte », signe du passage à une vie nouvelle et de l'engagement à la conversion, soit à Rome, soit dans notre diocèse, à la cathédrale ou dans les quatre autres lieux jubilaires : Saint-Victor, Notre-Dame de la Garde, le Sacré-Cœur et Saint-Jean de Garguier.



Puis, en pratiquant les *œuvres de miséricorde* : être proches de ceux qui sont dans le besoin, soutenir les malades, visiter les prisonniers, servir les plus démunis, lutter pour la justice, devenir artisans de paix et de réconciliation, consoler les affligés, etc. Nombreux sont les lieux dans le diocèse où la miséricorde est déjà à l'œuvre. Ce Jubilé peut être une bonne occasion pour les connaître et les soutenir.

Ensuite, en recevant la miséricorde de Dieu, notamment dans *le sacrement de réconciliation*. Des propositions seront faites, surtout pendant le temps du Carême, à travers la lecture des « paraboles de la miséricorde », à l'occasion des prédications à Notre-Dame de la Garde et des « 24 heures pour le Seigneur », les 4 et 5 mars. La tradition du Jubilé, c'est aussi l'*indulgence* : le trésor de tout ce que les chrétiens de tous les temps ont fait de bien est offert à tous pour que nous soyons aidés sur le chemin de notre conversion.

Enfin et surtout, en étant *assidus à la prière* : cela passe par la participation à l'Eucharistie, la méditation de l'Écriture, la prière silencieuse, etc. C'est une belle occasion pour stimuler aussi la prière en famille, autour d'icônes de la miséricorde qui circuleront dans tout le diocèse.

Un jubilé, c'est donc un chemin joyeux de conversion à vivre personnellement et en Église.



Bonne année sainte à chacun !

+ Georges Pontier
+ Jean-Marc Aveline